

Communiqué

Extraits de la séance CODES du 23 novembre 2021

A l'intention du corps enseignant secondaire

Salon de la formation 2022

Le Salon de la formation se déroulera du mercredi 23 au dimanche 27 mars 2022. L'édition 2020 ayant été annulée et celle de 2021 réalisée de manière virtuelle en raison du COVID, les élèves ressentent un réel besoin de pouvoir découvrir les métiers présentés. Les horaires de l'édition 2022 ont été légèrement modifiés afin de répondre au mieux aux besoins des parents et des élèves.

Une application en ligne sera disponible début février. Elle sera utilisée dans le cadre des visites des écoles. Le programme et le dépliant pédagogique seront également envoyés aux écoles avec tous les détails nécessaires au début février 2022. Les inscriptions aux visites accompagnées se feront de la même manière que pour les éditions précédentes.

Il est à relever que les stands seront disposés par secteurs d'activités avec une signalisation par des totems. Le concept des visites a été modifié. Les visites se dérouleront ainsi par secteur d'activités. Les élèves seront accompagnés au centre de chaque secteur d'activité et une information générale concernant le secteur sera à écouter par le biais de l'application du Salon.

Une copie de la présentation du Salon a été transmise aux directions.

Informations concernant la classe relais

Le début de l'année a été très calme en terme de fréquentation de la classe relais. Actuellement, l'éducateur engagé en classe relais se déplace dans les classes primaires afin d'apporter sa contribution aux enseignants et détecter les élèves qui pourraient poser problème.

Afin de palier à ce manque de fréquentation, une proposition d'intégration de la classe relais a été faite aux familles d'enfants souffrant de phobie scolaire pour leur proposer une réadaptation scolaire en lien avec les écoles d'origine. Cette démarche semble bénéfique pour ces élèves. Cependant, le but premier de la classe relais reste celui d'aider les élèves en difficultés comportementales. Dès qu'un élève dysfonctionne, la direction peut faire les démarches pour qu'il intègre la classe relais. Plus un élève est pris en charge rapidement, plus les résultats seront positifs. Cette structure ne doit toutefois pas servir de « salle d'attente » pour la fin de la scolarité obligatoire.

Service de l'enseignement – 7 janvier 2022

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.